



**Communiqué 2021-32  
Le 2 août 2021**

**Rappel concernant la rédaction des rapports**

Bonjour à tous les membres,

Par le présent communiqué nous désirons vous rappeler qu'il n'est pas possible de faire corriger vos rapports d'évènements ainsi que vos rapports circonstanciés par un membre de l'exécutif.

En effet vos rapports doivent être composés à l'aide de l'outil RÉDACTO dont vous trouverez une copie ci-jointe. Cet outil a été fourni par l'APPQ et il vous a été diffusé en date du 26 octobre 2018 via vos directeurs syndicaux. Vous trouverez également la présentation diffusée lors de ce conseil de direction via les directeurs.

Il est important de s'y référer pour la rédaction. Légalement et éthiquement un membre du syndicat ou tout autres membres ne peut collaborer à écrire votre rapport car la cause -s'il y est- tomberait à la cour.

Merci

Votre exécutif